



**DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE
PORTANT ADOPTION DU BUDGET RECTIFICATIF 1/2021 – CT/CA-043/2020/01FR**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil du 28 novembre 1994 portant création d'un Centre de traduction des organes de l'Union européenne (le «Centre de traduction»), modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil du 18 juin 2003,

vu le règlement financier du 22 septembre 2019 applicable au Centre de traduction des organes de l'Union européenne (réf. CT/CA-028/2019),

considérant ce qui suit:

- (1) toute modification apportée au budget du Centre de traduction donne lieu à l'établissement d'un budget rectificatif dont l'adoption est régie par la même procédure que celle applicable au budget initial du Centre de traduction;
- (2) le conseil d'administration est tenu d'adopter les budgets rectificatifs sur la base de projets élaborés par le directeur;

A ADOPTÉ LA DÉCISION SUIVANTE:

Article premier

Le budget rectificatif 1/2021 est adopté tel qu'il figure à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 31 mai 2021.

Pour le conseil d'administration.

(signé électroniquement)

Rytis Martikonis
Président

Annexe: budget rectificatif 1/2021



BUDGET RECTIFICATIF 1/2021

CT/CA-043/2020/01FR

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION

- A. INTRODUCTION GÉNÉRALE
- B. TABLEAU DES PRIX
- C. RECETTES
- D. DÉPENSES

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – DÉTAILS

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

I. INTRODUCTION

A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Conformément à l'article 34 de son règlement financier du 22 septembre 2019, le Centre de traduction a établi le présent budget rectificatif 1/2021. Celui-ci a pour objectif d'inclure la nouvelle structure tarifaire, telle qu'approuvée par le conseil d'administration en mars 2021, ainsi que le résultat du réexamen par le Centre de certains postes de dépenses et de l'excédent budgétaire de l'exercice précédent.

À la suite de ce réexamen, des changements ont également été apportés aux réserves du Centre.

Les virements effectués à ce jour en 2021 ont été inscrits au budget afin de présenter une affectation des ressources actualisée. Les virements sont inclus dans la colonne «Budget rectificatif 1/2021» de la section III «État des recettes et des dépenses – détails».

Tous les montants figurant dans le présent document sont libellés en euros.

B. TABLEAU DES PRIX

Prix applicables en 2021 à partir du 1^{er} juin 2021

Service fourni	Normal (EUR)	Lent (EUR)	Urgent (EUR)	Très urgent (EUR)
Traduction (prix par page)	87,00	82,00	108,00	156,00
Traduction sur mesure (prix par page)	82,00	78,00	102,00	
Modification (prix par page)	172,00	163,40	215,00	
Révision (prix par page)	60,00	57,00	75,00	
Contrôle rédactionnel (Editing) (prix par page)	39,00	37,00	44,00	
Transcription (prix par minute)	8,50	6,50	10,50	
Transcription automatique (prix par minute)		2,00 EUR		
Marques (prix par page)		39,05 EUR pour 284 686 pages		
Post-édition légère (prix par page)		49,00 EUR		
Paste n' Go (prix par page)		82,00 EUR		
Traduction automatique (prix par page)		0,30 EUR		
Dessins ou modèles communautaires (prix par terme)		4,00 EUR		
Listes de termes (prix par terme)		4,00 EUR		
Révision de listes de termes (prix par terme)		2,50 EUR		
Terminologie (prix par jour/homme)		900 EUR		
Conseils linguistiques (prix par jour/homme)		900 EUR		
Sous-titrage (prix par minute)		41,00 EUR		

Suppléments applicables en 2021 à partir du 1^{er} juin 2021:

Type de document	EUR
Format complexe (supplément par page et langue cible)	15,00
Format PDF et documents papier (supplément par page du document source)	12,00
Documents classifiés/documents sensibles non classifiés (supplément par page et langue cible)	20,00
Langue non UE (supplément par page et langue cible)	10,00
Mise en ligne de documents (supplément par langue cible dans le cas de fichiers multiples ou par demande pour un seul fichier)	10,00

C. RECETTES

Les modifications suivantes ont été apportées à l'état des recettes:

- Une augmentation de 774 200 EUR (soit 424,5 %) a été appliquée au poste 1099 («Recettes perçues auprès de nouveaux clients») en raison de la signature du nouvel accord avec le Parquet européen.
- La somme correspondant au résultat de l'exécution budgétaire à reporter de 2020, soit 4,1 millions d'EUR, a été inscrite en tant que recettes pour 2021 (poste 5000), au poste «Excédent reporté de l'exercice précédent».
- À la suite de la comptabilisation de l'excédent de l'exercice précédent, il n'est pas nécessaire d'effectuer de virement à partir de la «Réserve pour la stabilité des prix» (poste 5015).

D. DÉPENSES

Les modifications suivantes ont été apportées à l'état des dépenses:

- Une réduction de 90 100 EUR (soit - 3,9 %) a été appliquée au poste 2000 («Location d'immeubles et frais accessoire») en raison du nouveau contrat immobilier (en vigueur depuis le 19 octobre 2021).
- Des augmentations de 34 900 EUR (soit 16,7 %) au poste 2020 («Eau, gaz, électricité et chauffage») et de 33 200 EUR (soit 14,7 %) au poste 2030 («Nettoyage et entretien») ont été appliquées afin de couvrir les frais pour 2020.
- Une augmentation de 71 100 EUR (soit 3,6 %) a été appliquée au poste 2120 («Prestations externes pour l'exploitation, l'installation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes») afin d'assurer la maintenance de la nouvelle version d'eCdT et des produits connexes liés au plan de transformation.
- Une augmentation de 22 000 EUR a été appliquée au poste 2353 («Déménagements des services») en raison du déménagement du personnel dans le bâtiment.
- Une augmentation de 3 513 993 EUR a été appliquée au poste 10003 («Réserve pour la stabilité des prix»). Cette augmentation est due à la prise en compte de l'excédent budgétaire et des prévisions concernant le Parquet européen. La réserve pour la stabilité des prix s'élève à 5 954 846 EUR.

Les modifications suivantes ont été apportées au tableau des effectifs figurant à l'annexe 1:

- Un poste temporaire AST 6 a été remplacé par un poste temporaire AD 8 afin de mettre le poste vacant de chef de la section «Infrastructures et sécurité» en adéquation avec le grade minimum requis pour ce poste (AD 8), conformément à la décision relative aux intitulés d'emploi et afin de tenir compte des évolutions récentes dans la gestion des bâtiments plus écologiques.
- Un poste temporaire AST 4 a été remplacé par un poste temporaire AD 6 afin de répondre aux besoins du département «Informatique». À la suite de l'audit d'eCdT par le SAI, il a été constaté que le Centre risquait de perdre des connaissances concernant le fonctionnement d'eCdT et, de ce fait, s'exposait à un risque de rupture éventuelle de la maintenabilité de son application opérationnel de base et outil de gestion du flux de travail. Le Centre a reconnu le risque et a décidé de créer de nouvelles fonctions au sein du département «Informatique», afin d'assurer que les connaissances et le savoir-faire nécessaires sont conservés. Afin de maintenir ce niveau de connaissances et à la suite du plan de transformation du Centre et de la création de nouveaux services profondément intégrés dans eCdT, le Centre doit à présent recruter un coordinateur et architecte du développement.

Ces modifications sont effectuées conformément à l'article 38, paragraphe 1, points a) et b), du règlement financier applicable au Centre de traduction, en vertu duquel le conseil d'administration peut, sous certaines conditions (exercice d'évaluation comparative réalisé chaque année), procéder à des modifications du tableau des effectifs jusqu'à concurrence de 10 % (en principe) des emplois autorisés.

Les virements entre les postes budgétaires au cours de l'exercice sont inclus dans le budget rectificatif 1/2021 comme suit:

EXERCICE 2021: VIREMENTS APRÈS APPROBATION DU BUDGET INITIAL 2021				
Opération de crédit	Date	Du poste	Au poste	EUR
2598	25/02/2021	2050, «Sécurité et surveillance des immeubles»	2010, «Assurance»	2 400
2600	17/05/2021	2100, «Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et des logiciels»	2040 «Aménagement des locaux»	66 300

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

Titre	Libellé	Nouveau montant 2021	Budget rectificatif 1/2021	Budget 2021
	RECETTES			
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	45 002 300	774 200	44 228 100
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	0	p.m.
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	629 900	0	629 900
4	AUTRES RECETTES	642 150	0	642 150
5	VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	4 120 043	2 810 893 4 052 543	1 309 150
	Excédent reporté de l'exercice précédent	4 052 543	-1 241 650	p.m.
	Réserve pour la stabilité des prix	p.m.	0	1 241 650
	Réserve pour investissements exceptionnels	67 500		67 500
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	0	p.m.
	TOTAL	50 394 393	3 585 093	46 809 300
	DÉPENSES			
1	PERSONNEL	27 571 500	0	27 571 500
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	8 350 700	71 100	8 279 600
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	10 958 200	0	10 958 200
10	RÉSERVES	3 513 993	3 513 993	p.m.
	Réserve pour la stabilité des prix	3 513 993	3 513 993	p.m.
	TOTAL	50 394 393	3 585 093	46 809 300

III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2021 - DÉTAILS

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget rectificatif 1/202 1	Delta	Budget 2021	Commentaires
RECETTES					
1099	Recettes perçues auprès de nouveaux clients	956 600	774 200	182 400	Documents: 1 900 pages; service de traduction sur mesure spécifique
109	Article 109	956 600	774 200	182 400	
10	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES ET ORGANES	42 078 700	774 200	41 304 500	
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	45 002 300	774 200	44 228 100	Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	0	p.m.	
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	629 900	0	629 900	
4	AUTRES RECETTES	642 150	0	642 150	
5000	Excédent reporté de l'exercice précédent	4 052 543	4 052 543	p.m.	Excédent reporté de l'exercice précédent, conformément à l'article 17, paragraphe 1, du règlement financier du Centre du 22 septembre 2019.
500	Excédent reporté de l'exercice précédent	4 052 543	4 052 543	p.m.	
5010	Virement de la «Réserve pour investissements exceptionnels»	67 500	0	67 500	Le virement de la «Réserve pour investissements exceptionnels» correspond aux dépenses du chapitre 32, «Dépenses liées au programme eCdT».
5015	Virement de la «Réserve pour la stabilité des prix»	p.m.	-1 241 650	1 241 650	Le virement de la «Réserve pour la stabilité des prix» est nécessaire pour équilibrer le budget.
501	Virements à partir de réserves des exercices précédents	67 500	-1 241 650	1 309 150	
50	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	4 120 043	2 810 893	1 309 150	
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	4 120 043	2 810 893	1 309 150	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget rectificatif 1/202 1	Delta	Budget 2021	Commentaires
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	0	p.m.	
	Total des recettes	50 394 393	3 585 093	46 809 300	
	DÉPENSES				
1	PERSONNEL	27 571 500	0	27 571 500	
2000	Location d'immeubles et frais accessoires	2 243 200	-90 100	2 333 300	Ce crédit est destiné à couvrir le paiement des loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles et places de parking occupés par le Centre.
200	Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires	2 243 200	-90 100	2 333 300	
2010	Assurance	13 500	2 400	11 100	Ce crédit est destiné à couvrir les primes de polices d'assurance afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par le Centre.
201	Assurance	13 500	2 400	11 100	
2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	243 600	34 900	208 700	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses courantes.
202	Eau, gaz, électricité et chauffage	243 600	34 900	208 700	
2030	Nettoyage et entretien	258 700	33 200	225 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achats de produits d'entretien, de lavage, de blanchissage, de nettoyage à sec, etc.), les coûts d'entretien des équipements et des installations techniques (ascenseurs, chauffage central et installations de climatisation, etc.) et ceux nécessaires à l'évacuation des déchets.
203	Nettoyage et entretien	258 700	33 200	225 500	
2040	Aménagement des locaux	82 300	66 300	16 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de réparation dans l'immeuble.
204	Aménagement des locaux	82 300	66 300	16 000	
2050	Sécurité et surveillance des immeubles	221 000	-2 400	223 400	Ce crédit est destiné à couvrir diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre les incendies, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires pompiers volontaires, et les frais de contrôles légaux.
205	Sécurité et surveillance des immeubles	221 000	-2 400	223 400	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Budget rectificatif 1/202 1	Delta	Budget 2021	Commentaires
20	INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	3 062 300	44 300	3 018 000	
2100	Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et des logiciels	2 491 200	-66 300	2 557 500	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location de matériel informatique, le développement de logiciels, la maintenance des logiciels ou progiciels et divers consommables du domaine informatique, etc. Les équipements de télécommunications, les machines à photocopier et les imprimantes sont également inscrits à ce poste.
210	Informatique	2 491 200	-66 300	2 557 500	
2120	Prestations externes pour l'exploitation, l'installation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes	2 042 200	71 100	1 971 100	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.).
212	Services informatiques	2 042 200	71 100	1 971 100	
21	TRAITEMENT DE DONNÉES	4 533 400	4 800	4 528 600	
2353	Déménagement des services	25 000	22 000	3 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement, tant au sein du bâtiment que vers le nouveau bâtiment.
235	Autres dépenses de fonctionnement	41 200	22 000	19 200	
23	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT	253 400	22 000	231 400	
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	8 350 700	71 100	8 279 600	
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	10 958 200	0	10 958 200	
10003	Réserve pour la stabilité des prix	3 513 993	3 513 993	p.m.	Réserve créée en 2011 aux fins de la stabilité des prix. Fin 2021, le montant total de cette réserve s'élèvera à 5 954 846 EUR.
1000	Crédits provisionnels	3 513 993	3 513 993	p.m.	
100	CRÉDITS PROVISIONNELS	3 513 993	3 513 993	p.m.	
10	RÉSERVES	3 513 993	3 513 993	p.m.	
	Total des dépenses	50 394 393	3 585 093	46 809 300	

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Groupes de fonctions et grades	2019		2020		2021	
	Pourvus au 31.12.2019		Autorisés dans le cadre du budget de l'UE pour 2020		Demande du Centre dans le cadre du projet de budget de l'UE pour 2021	
	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AD 16	0	0	0	0	0	0
AD 15	0	0	0	0	0	0
AD 14	0	0	1	1	1	1
AD 13	1	0	1	0	1	0
AD 12	9	5	16	11	16	12
AD 11	4	4	8	5	10	5
AD 10	5	7	8	5	7	5
AD 9	5	4	5	13	5	15
AD 8	6	16	0	21	0	23
AD 7	7	18	5	26	5	28
AD 6	3	20	1	8	0	3
AD 5	1	12	0	0	0	0
TOTAL AD	41	86	45	90	45	92
AST 11	0	0	0	0	0	0
AST 10	0	0	1	0	1	0
AST 9	4	0	3	1	3	2
AST 8	1	3	1	2	1	1
AST 7	0	2	0	4	1	5
AST 6	1	7	1	7	0	8
AST 5	1	14	0	20	0	19
AST 4	0	8	0	12	0	11
AST 3	0	10	0	4	0	2
AST 2	0	0	0	0	0	0
AST 1	0	0	0	0	0	0
TOTAL AST	7	44	6	50	6	48
AST/SC 6	0	0	0	0	0	0
AST/SC 5	0	0	0	0	0	0
AST/SC 4	0	0	0	0	0	0
AST/SC 3	0	1	0	1	0	1
AST/SC 2	0	1	0	1	0	1
AST/SC 1	0	0	0	0	0	0
TOTAL AST/SC	0	2	0	2	0	2
TOTAL	48	132	51	142	51	142
TOTAL PERSONNEL	180	193	193	193	193	193

Estimation des effectifs en personnel contractuel (exprimée en équivalents temps plein)

Groupes de fonctions (GF)	2019 effectivement pourvus	2020	2021
GF IV	9,4	14,0	14,0
GF III	5,7	14,0	14,0
GF II	6,9	0,0	0,0
GF I	0,0	0,0	0,0
Total AC	22	28	28